

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL324

présenté par

M. Da Silva, M. Guedj, M. Malle, M. Pietrasanta et M. Rihan Cypel

à l'amendement n° CL200 du Gouvernement

ARTICLE 12

A l'alinéa 16, après les mots : « d'intérêt métropolitain », ajouter les mots « dans le respect des orientations définies par la Région Ile-de-France dans le cadre de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la cohérence entre la Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation (SRDEI) en Ile-de-France et les actions de la MDP.

Via la SRDEI, la région se voit confortée dans son rôle d'aide à la création et à la reprise de structures, en passant par l'accompagnement, promotion de l'économie sociale et solidaire, stimulation de la demande en favorisant les entrepreneurs sociaux "à compétences égales" lors des commandes publiques.